

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

36, rue Albert Frappin
45200 AMILLY Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 09 MARS 2026

☎ : 02.38.28.76.56/60

📠 : 02.38.28.76.61

AG/N°04/2026

OBJET :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt six, le 09 mars à 18 heures, le Conseil d' Administration légalement convoqué le 23 février s'est réuni à la Mairie d' AMILLY, sous la présidence de M. DUPATY, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Date de convocation

23 Février 2026

ETAIENT PRESENTS

membres élus

Mme Bedu, M. Patrigeon, Mme Foubet, M. Daunay.

membres nommés

Mme Forgeot, Mme Lecoq, M. Theron, Mme Pay, M. Norest, Mme Boziot.

Date de publication

18 Mars 2026

ABSENTS EXCUSES

Mme Tinseau, Mme Foly, Mme Penin (Pouvoir donné à M. Patrigeon), M. Leblond-Landrier, M. Vergeade.

Date de télétransmission

17 Mars 2026

Nombre de membres

En exercice :16

Présents : 11

Votants : 12

Mme BEDU est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Pour extrait conforme

**Le Président,
Gérard DUPATY**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'AMILLY

CA du 09 mars 2026

AG/N°04/2026

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu sur la base du rapport d'orientation budgétaire actualisé pour l'exercice 2026, en séance du Conseil d'Administration le 19 Janvier 2026 lequel décida de prévoir un budget 2026 de continuité, sans demande de subvention à la Ville d'AMILLY compte tenu de l'excédent figurant à la section de fonctionnement du budget du C.C.A.S.

Monsieur le Président soumet donc à l'assemblée le projet de budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes = 80 126,16 €

Dépenses = 80 126,16 €

Section d'investissement

Recettes = 8 516,88 €

Dépenses = 8 516,88 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

DELIBERE ET VOTE à l'unanimité le budget primitif 2025 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes = 80 126,16 €

Dépenses = 80 126,16 €

Section d'investissement

Recettes = 8 516,88 €

Dépenses = 8 516,88 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20260317-delib4-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026